



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

**Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
- 20 mai 2009**

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici ou d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement nos positions. Notre revue de presse n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

Comité communication du CNC

<http://www.lecnc.com>

cnc@lecnc.com

Radio-Canada (Winnipeg), 20 mai 2009 - Contre le gouvernement

Le premier ministre Stephen Harper était de passage à Winnipeg, mardi, pour visiter le Laboratoire national de microbiologie et pour donner une conférence privée lors d'un gala d'un groupe de réflexion. Il a été accueilli par quelques manifestants.

Une vingtaine de personnes ont brandi des affiches et lancé des slogans contre les politiques du gouvernement en matière de travail. Ils étaient massés sur l'avenue Wellington, près du Victoria Inn où se déroulait la soirée du 10e anniversaire de Frontier Centre for Public Policy.

« Nous croyons que la majorité du pays est en désaccord avec ce que fait le gouvernement (*traduction libre*) », a déclaré Cheryl-Anne Carr de la Winnipeg Labour Defence League au quotidien *Winnipeg Sun*.

Dans un pamphlet, l'organisme accuse le Frontier Centre for Public Policy d'avoir une trop grande influence sur le gouvernement conservateur. Les manifestants ont réclamé, entre autres, la création d'emplois mieux rémunérés et une amélioration du programme d'assurance-emploi.

Le Soleil, 19 mai 2009 - Hausse de 40 % du nombre de prestataires de l'assurance-emploi dans la région de la Chaudière-Appalaches

La campagne d'embauches massives menée par les Chantiers Davie - le constructeur de navires de Lévis recherche 400 nouveaux travailleurs - apparaît comme un baume pour Chaudière-Appalaches qui ne cesse de perdre des plumes en ces temps de morosité économique.

Signe évident que l'économie régionale est en mauvaise posture, le nombre de prestataires de l'assurance-emploi a bondi de 40 % au cours du mois d'avril comparativement à la même période l'an dernier, révèlent les plus récentes données de la direction régionale d'Emploi-Québec qui dénombrait, le mois dernier, 23 149 prestataires, soit 6650 de plus qu'en avril 2008.

La situation est préoccupante sur le territoire du Centre local d'emploi (CLE) de Saint-Georges qui enregistre une augmentation de 63 % du nombre de prestataires de l'assurance-emploi. Sur le territoire du CLE de Lévis, ce n'est guère mieux. Malgré le retour graduel au travail des 1000 employés des Chantiers Davie au terme d'une autre période d'incertitude, le nombre de prestataires à Lévis a grimpé de 57 % entre les mois d'avril 2008 et 2009.

Le taux de chômage dans Chaudière-Appalaches s'établissait à 7,9 % en avril. Il était à 5,8 % à la même période l'an dernier.

De l'avis de la direction régionale, le portrait aurait pu être pire n'eut été des mesures prises pour sauver des emplois. Grâce au Programme de soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique du gouvernement québécois, 1700 travailleurs ont pu profiter de la baisse des activités au sein de leur entreprise pour développer leurs compétences et éviter, du même coup, une mise à pied.

En dépit des gros nuages qui noircissent le ciel de la région de la Chaudière-Appalaches, il y a une lueur d'espoir : le nombre d'emplois a augmenté de 1800 en avril par rapport au mois précédent. «Il est toutefois trop tôt pour affirmer que le creux du ralentissement est passé», prévient l'économiste Dominique Bois.

Récolte de 1800 c.v. pour les Chantiers Davie

La décision des Chantiers Davie de recruter 400 nouveaux travailleurs ne pouvait arriver à un meilleur moment.

«Nous avons déjà reçu 1800 curriculum vitae», commentait, hier, François Lefebvre, président de la firme de placement de personnel Ancia.

Chargée de piloter l'opération d'embauches massives, Ancia a amorcé, hier, une campagne-éclair de trois journées d'embauche. D'autres journées sont déjà prévues les 27 et 28 mai ainsi que les 3 et 4 juin.

Pour les trois premières journées, les recruteurs d'Ancia rencontreront 450 candidats. «Pour combler les 400 postes, nous prévoyons rencontrer entre 2000 et 2500 candidats», indique M. Lefebvre, qui invite les personnes intéressées à consulter les emplois offerts sur le site Internet d'Ancia (www.ancia.ca) et à postuler directement en ligne.

Chantiers Davie cherche à pourvoir des postes dans tous les services pour les quarts de jour, de soir et de nuit. Les salaires horaires varient de 21,45 \$ à 23,00 \$.

«Il s'agit d'emplois bien payés. Il ne faut donc pas se surprendre de l'intérêt démontré par les chercheurs d'emploi. Les demandes viennent d'ailleurs de partout. De Chaudière-Appalaches et de Québec, mais aussi du reste de la province, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick», signale François Lefebvre.

Gilbert Leduc

La Presse, 20 mai 2009 - Opinion : Un vrai débat s'impose

Depuis trop longtemps, chacune des taxes sur la masse salariale est considérée isolément

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est invité à se prononcer demain sur l'augmentation du taux de cotisation des employeurs à la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Des scénarios pouvant aller jusqu'à 23% d'augmentation ont été avancés.

Dans quelques semaines, ce sera l'annonce officielle d'une troisième augmentation consécutive du taux de cotisation à l'assurance parentale qui retiendra notre attention; les informations disponibles l'estiment à 8%.

L'automne prochain, nous serons appelés à nous pencher sur l'avenir du Régime de rentes du Québec; sans compter l'impact de la crise financière, on parle d'une autre augmentation, attribuable aux changements démographiques.

À tout cela s'ajoute la proposition du nouveau chef du Parti libéral du Canada, Michael Ignatieff, de rendre plus accessible le programme de l'assurance emploi, augmentant ainsi les coûts de plus de 1 milliard de dollars, avec les répercussions inévitables sur les taux de cotisation.

Bref, alors que nous sommes au coeur d'une récession, les entreprises du Québec sont bombardées de toutes parts de propositions de hausses, parfois considérables, des taxes sur la masse salariale (TMS).

Depuis trop longtemps, chacun de ces régimes est considéré isolément. Le poids fiscal substantiel de l'ensemble des TMS est d'ailleurs moins connu que le taux respectif de chacune d'elle, généralement pas très élevé. En fait, l'ensemble des TMS représente pour les employeurs un coût additionnel de 10% en sus de la rémunération versée aux travailleurs québécois.

En chiffres absolus, les entreprises québécoises paient plus de 15 milliards chaque année en TMS. Pour donner un ordre de grandeur, c'est plus que ce que le gouvernement du Québec reçoit de

l'ensemble des taxes sur la consommation.

Rappelons aussi que ces taxes sont applicables en tout temps, que les entreprises fassent des profits ou non.

Taxer davantage les salaires que le font nos voisins rend les entreprises d'ici moins compétitives.

Or, comme le montre un dossier préparé par la directrice de la recherche et économiste en chef du CPQ, Norma Kozhaya, c'est au Québec qu'il en coûte le plus cher parmi toutes les provinces à ce chapitre.

Si on se limite à comparer le Québec avec l'Ontario, l'écart est de 31% pour un salaire de 40 000\$. Cette constatation est vraie également pour d'autres niveaux de salaire, notamment ceux entre 15 000\$ et 45 000\$. Et l'écart augmente pour les travailleurs les mieux rémunérés, principalement en raison du Fonds pour les services de santé, dont les taux sont nettement plus élevés au Québec.

L'heure d'un vrai débat sur cet aspect du fardeau fiscal des entreprises a sonné.

Il faut cesser d'aborder l'enjeu par le biais de chaque régime pris isolément. Même si chaque nouvelle ponction s'inscrit dans des contextes spécifiques et semble mineure en apparence, il faut désormais considérer le fardeau global - déjà imposant - de l'ensemble de ces taxes.

Le fait que les taux de plusieurs TMS soient fixés au moyen de décisions sectorielles n'aide certes pas à faire ce débat. À titre d'exemple, la Régie des rentes du Québec ou le Conseil de gestion de l'assurance parentale soumettent des recommandations dans une perspective d'équilibrer les entrées et les sorties de fonds de ces régimes, recommandations que le gouvernement s'empresse de suivre. Cette apparente décentralisation des décisions évite aux gouvernements d'assumer la responsabilité des augmentations de ces taxes.

Pourtant, ce sont bel et bien les gouvernements qui fixent les paramètres des programmes et le coût des prestations afférentes, préparant de ce fait des besoins financiers qui mènent à des augmentations de cotisations. Et ce sont aussi les gouvernements qui sont les seuls à pouvoir cerner le portrait d'ensemble des TMS, et qui doivent donc prendre des décisions en conséquence. Nous réitérons donc notre appui à la recommandation du rapport du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises (le rapport Fortin), paru en mars 2008, de ne plus augmenter le fardeau global des TMS en proportion de la rémunération totale.

La mise en oeuvre de cette recommandation améliorerait la compétitivité des entreprises québécoises, dans un contexte économique où elles en ont bien besoin.

Yves-Thomas Dorval

L'auteur est président du Conseil du patronat du Québec.

L’Avenir (Farnham) et L’Express (Granby), 19 mai 2009 - Assurance-emploi: le Bloc réclame des assouplissements

Les députés bloquistes de Brome-Missisquoi et de Shefford, Christian Ouellet et Robert Vincent, demandent au gouvernement canadien d’assouplir le régime d’assurance-emploi en abolissant le délai de carence de deux semaines et en abaissant le plancher de qualification à 360 heures. Plusieurs syndicats et groupes communautaires appuient cette requête.

Le projet de loi C-241 (délai de carence), déposé par le député Ouellet, a franchi l’étape de la deuxième lecture le 29 avril dernier. Le parrain du projet de loi espère maintenant que sa proposition pourra être entendue en troisième lecture dès juin prochain, soit avant l’ajournement de la session parlementaire pour les vacances estivales. Le Sénat devra par la suite se pencher sur le dossier.

Dans le meilleur des cas, l’abolition du délai de carence pourrait prendre effet en octobre prochain. À condition, bien sûr, qu’il n’y ait pas d’élections d’ici là...

Histoire de mettre toutes les chances de son côté et de faire pression sur le gouvernement Harper, le Bloc québécois a mis en circulation une pétition d’appui au projet de loi C-241. Des copies de la pétition sont disponibles aux bureaux des députés bloquistes et auprès des syndicats. «Le gouvernement serait malvenu de balayer du revers de la main des milliers de signatures», précise M.Ouellet.

Le coordonnateur d’Action-Chômage, Yvan Boulay, fonde beaucoup d’espoir dans le projet de loi C-241 et invite les travailleurs à signer la pétition.

«Les chômeurs subissent beaucoup de pression car ils ne touchent pas un sou durant la période d’attente de deux semaines. Quand on perd son emploi, il est important que l’argent arrive rapidement. La loi sur les accidents de travail est beaucoup souple et permet aux victimes d’être indemnisés dès la première semaine d’inactivité», indique M.Boulay.

Le député Vincent croit lui aussi que le délai de carence n’a pas sa place car les travailleurs cotisent au régime d’assurance-emploi dès leur premier jour de travail.

Délais administratifs

En plus de ne rien toucher durant les deux premières semaines de chômage, les nouveaux prestataires d’assurance-emploi doivent souvent composer avec de longs délais administratifs.

«Un nouveau chômeur doit parfois attendre jusqu’à six semaines avant de pouvoir encaisser son premier chèque. C’est inacceptable!», insiste le député de Shefford.

Son collègue Christian Ouellet abonde dans le même sens...

«Quelques jours suffisent pour obtenir un prêt bancaire, mais on doit patienter jusqu’à cinq ou six

semaines avant de pouvoir toucher un premier chèque d'assurance-emploi. Pouvez-vous bien me dire pourquoi ça prend autant de temps?», questionne le député de Brome-Missisquoi.

Ce dernier fait également valoir que les prestations d'assurance-emploi sont réinvesties dans la communauté et servent de levier économique en redonnant un pouvoir d'achat aux personnes sans emploi. «Il faut garder en tête que l'achat des biens de consommation courants fait rouler l'économie», plaide-t-il.

Critères d'admissibilité

Les députés Ouellet et Vincent demandent également un assouplissement au chapitre du plancher de qualification. Les travailleurs doivent accumuler entre 600 et 900 heures de travail avant d'être admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Les exigences varient en fonction du taux de chômage de chacune des régions.

«Seulement 44 % des travailleurs réussissent à se qualifier pour l'assurance-emploi. À peine 612 000 des 1,5 million de chômeurs ont droit aux prestations», rappelle M. Vincent.

Fernande Lévesque, du Conseil central Montérégie (CSN), rappelle que les gens ayant un statut d'emploi précaire ont de la difficulté à accumuler le nombre d'heures requis par la loi et qu'ils n'ont aucune protection en cas de perte d'emploi. «Il faut toujours se rappeler que derrière chaque chômeur, il y a un être humain», insiste-t-elle.

Le député de Brome-Missisquoi estime lui aussi que les exigences sont trop élevées, mais n'est pas prêt à se contenter de mesures temporaires. À ses yeux, toute modification au régime d'assurance-emploi devrait être permanente. C'est pour lui une question de principe.

Jules Laguë, délégué syndical chez Beaulieu Canada, croit également que le plancher de qualification devrait être abaissé à 360 heures, soit l'équivalent de neuf semaines de travail de 40 heures. «Le gouvernement Harper n'est pas très chaud à l'idée. Le sort des chômeurs devrait pourtant être une de ses priorités en cette période de ralentissement économique», indique-t-il.

Importants surplus

Les députés du Bloc québécois prennent également soin de rappeler «le triste sort» qui a été réservé aux surplus de la caisse d'assurance-emploi.

«Sous les Libéraux fédéraux, la caisse d'assurance-emploi a été pillée sous prétexte d'atteindre l'équilibre budgétaire. Les fonds ont été détournés à d'autres fins», insiste Christian Ouellet.

Son collègue de Shefford, Robert Vincent, est du même avis. «Les 57 milliards \$ de surplus auraient été d'une grande utilité en cette période de difficultés économiques. On aurait pu en utiliser une partie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui se retrouvent au chômage».

Le porte-parole d'Action-Chômage rappelle que le gouvernement ne met plus un sou dans la caisse d'assurance-emploi depuis 1990. Le régime est alimenté à même les cotisations des

employés et des employeurs.

«L'assurance-emploi, ce n'est pas un privilège, c'est un droit», insiste-t-il.

La Vie Rurale, 19 mai 2009 - La Matapédia demande des mesures spéciales d'urgence et des mesures structurantes pour contrer la crise forestière

Confrontée à une situation sans précédent de suppression et de perte d'emplois, les leaders de La Matapédia exigent du gouvernement québécois la mise en œuvre accélérée de mesures d'atténuation pour aider nos communautés à traverser la présente période de crise et permettre aux travailleurs forestiers leur qualification à l'assurance-emploi.

Le comité stratégique forêt mis en place l'été dernier et regroupant l'ensemble des leaders socioéconomiques de la région dont le CLD, la MRC, la SADC, la députée Danielle Doyer, le CLE et le MDEIE a rencontré, vendredi dernier, des représentants du cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, monsieur Claude Béchar. Le but de cette rencontre était de leur présenter l'état critique de la situation sur le territoire matapédien et de leur transmettre leurs revendications.

Les demandes de La Matapédia

Plus précisément, ces demandes concernent :

- Le maintien du niveau d'aménagement en forêt publique au-delà des obligations des industriels;
- La remise en production au-delà du rendement soutenu;
- La modulation de la mécanique de paiement des travaux sylvicoles;
- L'élimination de la date butoir pour coupe partielle réalisée manuellement;
- Les travaux normés sur TPI et forêt privée;
- Les travaux non normés sur TPI et forêt publique;
- La mise en œuvre d'un programme de création d'emplois en milieu municipal;
- La modulation accélérée du programme RENFORT;
- Le maintien des crédits impôts pour les régions ressources;
- La reconduction du fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) du MDEIE.

« Nous sommes fiers d'avoir associé à notre démarche des citoyens corporatifs majeurs tels que la SERV, la Coop forestière, Bois d'œuvre Cédrico et Uniboard Sayabec division Panval. C'est dans un esprit de concertation et un désir de résoudre la situation rapidement que nos réflexions et propositions ont été formulées », a souligné M. Georges Guénard, préfet de La Matapédia.

« Depuis plusieurs mois, et particulièrement pendant les dernières semaines, des leaders socioéconomiques de la Vallée de La Matapédia se sont rencontrés parce que très conscients de l'urgence d'agir pour le bien des travailleurs et des collectivités. La situation extrêmement difficile, voire même dramatique, de La Matapédia commande des actions immédiates se traduisant par des réponses positives à nos demandes», de conclure la députée de Matapédia, madame Danielle

Doyer.

Alexandre-Steeve Guay
Attaché politique de la Députée de Matapédia
418 629-1977

Chantale Lavoie
Conseillère en développement rural
CLD de La Matapédia
418 629-4212 poste 35

Radio-Canada, 19 mai 2009 - Assurance-emploi : L'abolition du délai de carence réclamée

Une pétition circule depuis mardi pour réclamer l'abolition du délai d'attente de deux semaines, aussi appelé délai de carence, pour le versement des prestations d'assurance-emploi. Le projet a été initié par le député bloquiste de Berthier-Maskinongé, Guy André, qui espère recueillir un maximum de signatures d'ici la fin juin.

La pétition vise à soutenir le projet de loi C-241 présenté par le Bloc québécois pour abolir le délai de carence. En raison de ce délai, les demandeurs d'assurance-emploi doivent attendre deux semaines avant de recevoir leur premier versement d'aide.

Le projet de loi devrait franchir prochainement l'étape de la troisième lecture. S'il est accepté à cette étape, il aura ensuite force de loi.
